

→ Promouvoir une société d'inclusion

À l'heure où les fractures et les inégalités se creusent, les associations réunies au sein de l'Uniopss militent pour la construction d'une société plus juste et plus solidaire, qui n'abandonne personne.

■ **Inscrire la lutte contre la pauvreté au rang de priorité politique**

Les politiques sociales doivent s'axer plus particulièrement sur les plus modestes et les plus fragiles, ceux qui sont touchés durablement par la crise, tout en tenant compte du risque de déclassement auquel les classes moyennes sont confrontées.

Dans cette perspective, nous demandons l'institution d'un programme pluriannuel et interministériel de lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

- ▶ Afin d'assurer un revenu minimum décent à l'ensemble de la population, nous demandons que le **RSA** de base (RSA « socle ») soit augmenté et soit accessible aux jeunes qui travaillent.
- ▶ La **politique des contrats aidés** suppose une plus grande stabilité des dispositifs, une plus grande continuité dans les volumes et une plus grande qualité dans l'accompagnement. Elle doit mettre plus clairement l'accent sur l'insertion effective dans l'emploi. Les associations revendiquent la création d'un droit à l'accompagnement, qui articule davantage accompagnement social et accompagnement vers l'emploi.
- ▶ **En matière de logement**, toute personne, quels que soient ses revenus, doit pouvoir se loger dignement et personne ne doit se retrouver à la rue. Il est impératif de mener une politique globale d'accès au logement, inscrite dans le programme pluriannuel demandé.

■ **Construire une politique d'investissement pour l'enfance, la jeunesse et la famille**

Face à la précarisation grandissante des familles, dont les enfants et les jeunes sont les premières victimes, les associations de solidarité affirment l'urgence d'une politique de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, qui garantisse un accès de tous aux droits fondamentaux reconnus par la Convention internationale des droits de l'enfant.

Cette politique doit permettre l'accès du plus grand nombre à l'éducation, puis à l'autonomie et à l'émancipation.

- ▶ Pour promouvoir l'égalité des chances, nous proposons la mise en œuvre d'un **droit à l'éducation** dès la petite enfance. L'accès aux modes d'accueil pour tous les enfants dont les parents le souhaitent suppose de privilégier l'offre de services et la formation des professionnels.
- ▶ Pour favoriser l'intégration des enfants et des jeunes en décrochage ou en rupture scolaire, nous demandons la création d'un **contrat territorial de prévention**, associant actions collectives et accompagnements individuels, et mobilisant les compétences des parents.
- ▶ Pour faciliter l'accès à l'**autonomie des 16-18 ans** qui s'engagent dans des parcours de formation ou professionnels, nous demandons la mise en place d'aides financières, associées à un accompagnement dans la vie d'adulte.
- ▶ Pour favoriser l'insertion des jeunes dans la société, nous proposons l'instauration d'un **droit à la formation** tout au long de la vie, correspondant à un capital de 20 années de formation.
- ▶ La justice des mineurs mérite une **loi cadre, civile et pénale**, à visée

réparatrice. Elle devra satisfaire aux engagements internationaux de la France, notamment les principes fondamentaux tels que la primauté de l'éducation, la réparation et la spécialisation des dispositifs et des juridictions.

- ▶ Face à un déficit de cohérence des politiques publiques concernant la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, un **pilotage national**, avec la création d'une instance qui rassemblerait autorités publiques et acteurs concernés est nécessaire.

■ **Mettre en œuvre le principe d'inclusion dans la société des personnes handicapées**

Il nous faut rattraper le retard pris dans la mise en œuvre de la **loi de 2005**, notamment en matière d'accessibilité à la cité et d'égalité des chances. Parallèlement, le report du débat au Parlement du risque dépendance a écarté la perspective d'une avancée dans la compensation effective du handicap.

- ▶ Après les tentatives de dérogation au principe d'accessibilité universelle porté en 2011, il faut relancer la **politique d'accessibilité** des personnes handicapées.
- ▶ L'Etat doit donner les moyens à l'éducation adaptée et ordinaire pour permettre la mise en œuvre effective du **droit à la scolarisation et à la formation** des enfants et des jeunes adultes en situation de handicap.
- ▶ La prestation de **compensation du handicap** doit être réévaluée afin de répondre aux besoins des personnes handicapées qui font le choix de vivre à domicile.
- ▶ Malgré les avancées liées à la mise en place des Maisons Départementales des Personnes Handicapées, il convient d'établir une coordination entre les **besoins des usagers** et la planification territoriale assurée par les Agences régionales de santé et des Conseils généraux.

■ **Compenser la perte d'autonomie**

Les associations de solidarité réaffirment la nécessaire mise en place d'un droit universel à la compensation de la perte d'autonomie, impliquant le vote d'une loi de programmation.

La **réforme de la dépendance**, une nouvelle fois repoussée, ne peut rester pendante alors que handicap et vieillissement appellent une réponse sociétale. La création d'une prestation fondée sur le projet de vie de chacun, avec la suppression de la barrière d'âge à 60 ans, la mise en place d'un programme en faveur des aidants et le soutien indispensable au secteur de l'aide à domicile, aujourd'hui en crise grave, en constituent les éléments de base, soutenus par un financement essentiellement solidaire.

- ▶ Les **services d'aide à domicile** aux personnes fragiles ne doivent plus être régulés par le marché. Il convient de les réinscrire dans les modes de régulation propres aux institutions sociales et médico-sociales.
- ▶ Les **établissements d'hébergement** de personnes âgées dépendantes (Ehpad) et les services de soins infirmiers à domicile doivent pouvoir disposer des marges de manœuvre leur permettant de répondre à l'évolution des besoins d'accompagnement, à la professionnalisation des intervenants ainsi qu'aux exigences de qualité et de bien-être des usagers. Toute réforme de la tarification doit par ailleurs être l'occasion de réduire la charge financière pesant sur les résidents.



Nos propositions pour restaurer la cohésion sociale

→ Promouvoir une société d'inclusion

→ Conforter le socle solidaire de la protection sociale

→ Changer d'état d'esprit dans la conception et la mise en œuvre des politiques sociales

→ Miser sur la société civile et soutenir la vie associative

→ Conforter le socle solidaire de la protection sociale

Les associations réunies au sein de l'Uniopss demandent aux pouvoirs publics de faire les choix qui permettront, aujourd'hui et demain, de préserver les principes solidaires de notre protection sociale, facteurs déterminants de notre cohésion sociale.

■ **Maintenir les principes fondateurs de la protection sociale**

La protection sociale ne doit pas être conçue comme la seule réparation des risques, même assortie d'une politique de prévention renforcée. Elle doit aussi contribuer à la réduction des inégalités et à l'inclusion sociale.

Comme la réforme nécessaire de notre système fiscal, celle du financement de la protection sociale sera un élément majeur d'une politique plus efficace de réduction des inégalités et de répartition plus équitable de la richesse nationale.

- ▶ Le financement de cette **politique de redistribution** doit peser de manière équilibrée sur l'ensemble des revenus du travail et du patrimoine. La refonte inéluctable de notre système fiscal doit être guidée par le souci de l'équité : élargissement des assiettes plutôt qu'augmentation des taux, rééquilibrage de l'imposition du travail et de l'imposition du capital, choix de l'imposition directe plutôt que de l'imposition indirecte.
- ▶ Il sera essentiel de préserver le socle solidaire de notre système, notamment en matière de maladie ; celui-ci, rappelons le, repose sur l'**égalité des remboursements** ainsi que sur la double solidarité entre riches et pauvres d'une part, et entre malades et bien-portants d'autre part.
- ▶ Il faudra reconsidérer la politique trop systématique de **déremboursement de la Sécurité sociale** qui pénalise les plus vulnérables et qui, pour les autres, engendre des transferts coûteux vers les mutuelles.
- ▶ Le poids relatif de chacun des trois grands **modes d'intervention des politiques sociales** doit être réexaminé et modulé au regard de leur efficacité pour la réduction des inégalités et des situations de pauvreté : aide au revenu (régime d'allocations), accueil et accompagnement (structures et services), prévention (investissement social). L'évolution des besoins et la lutte contre les inégalités doivent conduire en particulier à développer une offre de services accessible à tous.
- ▶ Parallèlement, les associations proposent qu'une **loi pluriannuelle de financement de la protection sociale** soit débattue au Parlement afin d'encadrer les lois annuelles de financement de la Sécurité sociale.

■ **Assurer un pilotage équitable du système de santé et garantir l'accès aux soins de tous**

Les associations de solidarité réaffirment que la santé n'est pas un marché mais une mission de service public. La politique de santé suppose des choix en matière de prévention, d'éducation à la santé, d'offre de soins, de services médico-sociaux et de démocratie sanitaire, parmi lesquels :

- ▶ L'application équitable de la loi « **Hôpital, Patients, Santé, Territoire** » (HPST) de 2009. Cela suppose que l'Etat veille à ce que soient convenablement équilibrés les critères de performance, d'encadrement financier et les critères de qualité et d'adéquation aux besoins dans l'octroi des moyens financiers aux structures. Il conviendra également de garantir l'équité entre acteurs lucratifs et non lucratifs.
- ▶ L'encadrement des enveloppes et la succession des **réformes de la tarification** ont par ailleurs mis à l'épreuve les établissements et services par une réforme lourde de contraintes nouvelles (convergence tarifaire, tarifs plafonds, encadrement, technicisation...). Il est indispensable de marquer une pause pour établir un diagnostic de l'adéquation entre besoins, procédures et moyens. L'objectif doit être de remettre réalisme, cohérence et partenariat dans les modes de régulation.
- ▶ Il est essentiel de garantir un **égal accès aux soins pour tous** : développer les centres et les maisons de santé, lutter contre les déserts médicaux par des politiques plus contraignantes à l'égard de l'installation des jeunes médecins, sanctionner les dépassements d'honoraires disproportionnés responsables du renoncement aux soins.



Nos propositions pour restaurer la cohésion sociale

- Promouvoir une société d'inclusion
- **Conforter le socle solidaire de la protection sociale**
- Changer d'état d'esprit dans la conception et la mise en œuvre des politiques sociales
- Miser sur la société civile et soutenir la vie associative

→ Changer d'état d'esprit dans la conception et la mise en œuvre des politiques sociales

La restauration de la cohésion sociale, le retour à la confiance dans l'avenir, les institutions et les autres, passe par un changement dans la manière de concevoir le social et de le conduire sur le terrain.

■ **Préserver la dignité des personnes**

Si elles doivent, à l'évidence, s'appuyer sur la responsabilité de chacun, les politiques sociales doivent se garder de toute stigmatisation, de culpabilisation et d'idées reçues qui faussent le débat, l'approche des situations et accentuent le risque de rejet de l'autre (thèse du tricheur, étranger responsable des problèmes...).

La complexité des droits, le caractère parfois dramatique des situations exigeront de systématiser et de coordonner les fonctions d'accompagnement dans les diverses politiques sociales.

■ **Améliorer la participation des usagers et des bénéficiaires**

Toutes les politiques publiques, et notamment les politiques sociales, doivent désormais être élaborées avec les personnes concernées.

La dignité des personnes, mais aussi l'efficacité des politiques, suppose en effet qu'il soit fait appel, chaque fois que possible, à leur expérience dans la conception comme dans la mise en œuvre de ces politiques.

Concrètement, les personnes doivent être représentées dans les instances nationales et locales de concertation. Leur parole doit être véritablement prise en compte et non instrumentalisée.

■ **Organiser la transversalité des politiques sociales**

La prise en compte de la personne comme un être unique, avec la diversité de ses besoins, se heurte encore à une conception fragmentée de la protection sociale et un éclatement des responsabilités administratives : malgré les améliorations, les réponses souvent conçues de manière verticale, peinent à appréhender globalement les situations individuelles qui relèvent de plusieurs champs de politiques publiques.

Nous demandons la mise en place d'une organisation interministérielle transversale, chargée de veiller à l'élaboration concertée des politiques sociales, à leur mise en œuvre, ainsi qu'à leur évaluation.

Nous demandons également une meilleure **articulation des politiques territoriales**. Alors que se construisent de nouveaux équilibres entre régions, départements, métropoles, intercommunalités, communes, il est essentiel que la loi organise la complémentarité de leurs interventions, évite les ruptures de prises en charge qui résulteraient d'attributions trop strictement définies et affirme ainsi le principe de cohérence des politiques sociales sur les territoires.

■ **Revitaliser les principes de transparence et de concertation dans la construction des politiques sociales**

Dans un contexte de rigueur, le débat sur les politiques sociales est trop souvent focalisé sur la maîtrise de leurs coûts, au détriment d'un débat sur les besoins sociaux et les réponses à privilégier.

La question du financement des politiques de solidarité n'est pas réglée, avec des transferts non financés et des ressources fiscales en décalage avec les besoins sociaux.

La complexité croissante du pilotage des politiques sociales, avec la mise en place de nouveaux décideurs, le déploiement des appels d'offre, les réformes de la tarification..., rendent difficiles l'identification et la discussion des orientations retenues.

Nous demandons l'instauration d'un débat régulier et approfondi, au plan local comme au plan national, sur les priorités et les modalités des politiques sociales à engager.

■ **Bâtir, avec les citoyens, une Europe des solidarités**

La nouvelle stratégie de relance du marché unique ouvre la perspective d'avancées importantes et attendues tant pour la clarification du statut de la commande publique dans le domaine social que pour la reconnaissance de l'économie sociale. Il est en effet essentiel que les pouvoirs publics soutiennent le secteur associatif de solidarité au niveau européen.

► Certes, la réglementation européenne a récemment évolué vers une meilleure prise en compte de la spécificité des **Services sociaux d'intérêt général** (SSIG) et nous saluons cette évolution. Nous renouvelons cependant notre demande de la création d'un centre de ressources européen sur les SSIG prenant en compte ces services de manière globale et transversale.

► Nous revendiquons également l'adoption du **statut de l'association européenne** qui permettrait aux citoyens européens de se rassembler autour d'un projet associatif et de proposer des services sociaux en Europe.

► Dans le cadre de l'**agenda social européen pour 2020**, les chefs d'Etat se sont donnés comme objectif de sortir au moins 20 millions de personnes de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Les moyens de tenir cet engagement devront être mobilisés et vérifiés.



Nos propositions pour restaurer la cohésion sociale

→ Promouvoir une société d'inclusion

→ Conforter le socle solidaire de la protection sociale

→ **Changer d'état d'esprit dans la conception et la mise en œuvre des politiques sociales**

→ Miser sur la société civile et soutenir la vie associative

→ Miser sur la société civile et soutenir la vie associative

La société française doit construire la cohésion sociale sur ses territoires pour s'inscrire mieux encore dans la construction européenne et s'insérer plus durablement dans la mondialisation. Ces différents niveaux de la construction sociale à opérer sont indissociables. Ils ne peuvent être envisagés sans la pleine implication de la société civile.

■ Reconnaître l'économie sociale

Dans les domaines social, sanitaire et médico-social, la mise en œuvre des politiques repose pour environ 70 % sur les structures de l'économie sociale et solidaire (associations, fondations, mutuelles et coopératives), c'est-à-dire sur un secteur dont le profit n'est ni le but ni le critère de réussite. Près d'un million de personnes travaillent dans les seules associations du domaine social qui mobilisent également de nombreux bénévoles.

- ▶ Alors que l'emploi et la qualité des relations au travail sont des enjeux majeurs pour la cohésion sociale, la réalité de **l'emploi dans les associations** doit être prise en compte et accompagnée.
- ▶ La politique de **valorisation des métiers** et des qualifications, levier central pour la qualité des services, doit pouvoir s'appuyer sur une politique de financement volontariste et une réelle avancée de la coordination des politiques territoriales.
- ▶ **Les partenaires sociaux** de l'économie sociale doivent être officiellement pris en compte dans le dialogue social, national et territorial.
- ▶ La reconfiguration de l'offre de **formation** suppose, en pleine articulation avec les priorités nationales, le renforcement des plateformes régionales susceptibles de fédérer tous les acteurs autour d'un projet pour l'emploi sur le territoire.
- ▶ Le **bénévolat** et le volontariat appellent un soutien affirmé des pouvoirs publics, en matière de formation et de valorisation des parcours notamment.

Les Etats généraux de l'Economie Sociale et Solidaire organisés en juin 2011 ont démontré la capacité du secteur de l'économie sociale, et notamment les associations de solidarité, à faire face aux effets de la crise financière, à promouvoir et développer une économie du sens, soucieuse de l'environnement, au service des personnes, valorisant l'engagement et l'innovation sociale.

■ Conforter le rôle politique des associations

La spécificité et les atouts de l'association, fondée sur la non lucrativité, la participation et la gouvernance démocratique, doivent être reconnus.

Les pouvoirs publics doivent considérer les associations de solidarité, non pas comme leurs opérateurs ou leurs sous-traitants, mais avant tout comme des co-constructeurs et des **coopérateurs des politiques publiques**. Ils doivent reconnaître qu'elles jouent, en leur qualité de corps intermédiaire de la démocratie, un rôle indispensable pour la cohésion sociale.

Leur expérience dans l'action sociale, médico-sociale et la santé leur permet de transformer des besoins individuels en réponses collectives, innovantes, et mobilisatrices.

Il convient donc d'inverser la tendance actuelle qui installe entre les pouvoirs publics et les associations une relation plus tutélaire que partenariale.

A cet égard, les autorités publiques doivent soutenir concrètement les **têtes de réseaux du secteur social** qui animent, coordonnent, professionnalisent les associations de base et participent ainsi à l'alimentation même des politiques publiques.



Nos propositions pour restaurer la cohésion sociale

- Promouvoir une société d'inclusion
- Conforter le socle solidaire de la protection sociale
- Changer d'état d'esprit dans la conception et la mise en œuvre des politiques sociales
- **Miser sur la société civile et soutenir la vie associative**

